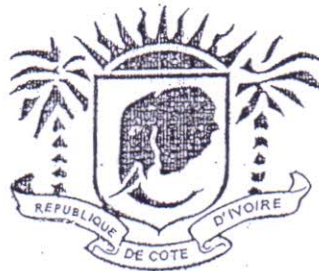


République de Côte d'Ivoire



PLAN D' ACTIONS 2015-2017
DE L' AVENANT A L' ACCORD DE COOPERATION
DANS LE DOMAINE DU TOURISME

ENTRE

LE GOUVERNEMENT
DE LA REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

ET

LE GOUVERNEMENT
DU ROYAUME DU MAROC

Handwritten signature

Handwritten signature

Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire, d'une part ;

Et

Le Gouvernement du Royaume du Maroc, d'autre part ;

Ci-après dénommés les « Parties contractantes »,

Conscients du rôle que joue le tourisme en tant que facteur de compréhension mutuelle et de rapprochement entre les peuples et de son importance pour le développement économique et social des deux (02) pays ;

Convaincus de la nécessité de promouvoir une coopération active dans le domaine du tourisme entre les deux (02) pays, compte tenu de leurs potentialités respectives,

En référence aux dispositions de :

- L'Accord de coopération touristique signé entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Gouvernement du Royaume du Maroc, le 1^{er} juin 1999 à Abidjan ;
- L'Avenant de l'Accord de coopération touristique signé entre les Ministres du Tourisme des deux (02) Parties, le 25 février 2014 à Abidjan.

Convient d'un Plan d'actions pour la période 2015-2017 se déclinant en treize (13) points comme suit :

1. Mise en place d'une Commission Mixte Spécialisée (2015) :

- Voyage d'amitié et de travail du Ministre marocain en charge du tourisme à son homologue ivoirien ;
- Formalisation de la création de la Commission Mixte Spécialisée et définition de ses attributions et de son fonctionnement en respect des procédures en vigueur dans les deux (02) pays.

2. Politique touristique (2015) :

- Echange d'expériences en matière de politique touristique afin d'encadrer le développement et la gestion du secteur du tourisme des deux (02) pays pour atteindre les objectifs fixés à court et à long terme par les Autorités du tourisme des deux (02) pays.
- Elaborer un document de travail conjoint contenant une analyse et une évaluation détaillée de la situation actuelle du tourisme dans les deux (02) pays, identifiant les limites et les défis politiques, et recensant les possibilités et les points de repère pour la croissance futur du secteur.

Wt

hu

3. Développement et diversification de produits (2^{ème} semestre 2015-1^{er} semestre 2016)

A la lumière des expériences et connaissances acquises par les deux (02) pays, partager le savoir faire et les bonnes pratiques respectives en matière de :

- Diagnostic et évaluation de l'offre et des potentialités touristiques (balnéaires, culturelles ; de nature et MICE);
- Analyse et qualification des différents atouts ainsi que du rayonnement touristique potentiel aussi bien au niveau international, national que territorial (territoires touristiques, régions, etc.) ;
- Création de portefeuilles produits diversifiés permettant de capter et de répondre à la demande internationale et nationale ;
- Développement des produits à forte valeur ajoutée permettant l'augmentation de la durée moyenne de séjour et la distribution géographique des retombées du tourisme.

4. Normes de qualité dans les services du tourisme (2^{ème} semestre 2015-1^{er} semestre 2016) :

- Fournir des informations utiles et fiables sur les critères de qualité pour le touriste et l'industrie des voyages dans les deux (02) pays ;
- Examiner les critères existants concernant différents équipements et services et les évaluer au regard des pratiques reconnues au niveau local, régional et mondial ainsi que de l'environnement concurrentiel dans les deux (02) pays ;
- Recenser les lacunes et les limites des normes de qualité dans les services du tourisme dans les deux pays ;
- Mettre en place des dispositifs pour le suivi de la qualité ;
- Consolidation de l'assurance de la qualité et favorisation du professionnalisme.

5. Marketing et promotion (2016) :

- Elaborer un plan de marketing et de promotion conjoint détaillé tenant compte de la qualité et de la quantité des produits touristiques, de la diversité des marchés émetteurs domestiques, régionaux et internationaux, de l'image et de positionnement, de la stratégie de marque, de la qualité et de la distribution de matériel de promotion (y compris le E-marketing) et des mécanismes institutionnels de marketing et de promotion notamment des partenariats public privé dans les deux pays ;
- Echange d'informations et de documentations relatives à la politique Marketing adoptée par les Parties contractantes en matière de promotion, de commercialisation, de distribution de leurs produits touristiques, et de E-marketing ;
- Echange de visites de travail entre les responsables des offices nationaux en charge de la promotion de la destination des deux (02) Parties.

1/15

[Signature]

